

Les conférences citoyennes du Centre de recherches juridiques



**ASSISTANCE MÉDICALE
À LA PROCRÉATION :**
quels changements
avec la nouvelle
LOI DE BIOÉTHIQUE ?

**Lundi 13 décembre 2021
à 18h30**

Amphithéâtre
Maison du tourisme de Grenoble

Renseignements et inscriptions : crj@univ-grenoble-alpes.fr

<https://crj.univ-grenoble-alpes.fr>

Les conférences citoyennes du CRJ

Dans le cadre de ses conférences citoyennes, le Centre de recherches juridiques organise une rencontre autour de la nouvelle loi de bioéthique.

Adoptée le 2 août 2021, elle a modifié de nombreuses dispositions législatives et, parmi elles, les règles organisant l'assistance médicale à la procréation (AMP). Une autoconservation des gamètes est désormais autorisée ; l'AMP est ouverte aux femmes seules ainsi qu'aux couples de femmes ; les enfants issus d'une AMP avec tiers donneur pourront demander, à leur majorité, d'avoir accès à l'identité du ou des donneurs. Autant de modifications qui nous concernent toutes et tous et nourrissent notre réflexion.

Avec la participation de :

- Sylviane Hennebicq, PU-PH, directrice du laboratoire d'aide à la procréation-CECOS du CHU de Grenoble
- Pascale Hoffmann, PU-PH gynécologue-obstétricienne CHU de Grenoble
- Anne-Sophie Brun-Wauthier, maître de conférences en droit UGA/CRJ
- Ingrid Maria, professeure de droit UGA/CRJ.

Entrée gratuite sur inscription à :

crj@univ-grenoble-alpes.fr

Pass sanitaire obligatoire

Amphithéâtre de la Maison du tourisme

14, rue de la République - Grenoble

Arrêt trams A et B « H. Dubedout - Maison du tourisme »

<https://crj.univ-grenoble-alpes.fr>

Faculté de droit - Aile B - 4e étage